

Le tribunal administratif de Besançon (Doubs) a clairement fermé la porte à l'implantation d'une plateforme logistique du géant [AMAZON](#) / T : 01.46.17.10.00 sur l'Aéroparc de Fontaine/90 (18 hectares), où l'entreprise possède déjà une agence de livraison. Il a en effet annulé l'autorisation environnementale et le permis de construire relatifs à ce projet, considérant que le dossier ne présente aucune compensation pour la perte de la zone humide impactée par le projet. Plusieurs associations environnementales mènent le combat pour la non-implantation de la plateforme.

<https://www.amazon.fr/>